Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 42 (1954)

Heft: 813

Artikel: Bâle
Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268147

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VAUD

Groupe radical lausannois

Le groupe féminin du parti radical lausannois, dans sa séance du 2 décembre, a poursuivi l'étude des libertés démocratiques; MLe Perret, présidente, a parlé de la liberté de conscience et des cultes. Les difficultés que rencontrent encore certaines Eglises, ailleurs que dans notre pays, font apprécier d'autant plus les droits dont nous jouissons.

GENÈVE

Voici les femmes jurés

Le 1er janvier s'est ouverte l'année où Le ler janvier s'est ouverle l'année où fonctionneront les premières femrres jurés dans les tribunaux. C'est en juillet 1952 qu'avait été acceptée à une belle majorité la modification constitutionnelle permettant aux citoyens des deux sexes de sièger dans les jurvs. Au cours de 1953 le règlement d'application a été m's au point et, sur les nouvelles listes de 800 jurés, figurent 264 noms de femmes, ce qui donne une proportion féminine de 33 %.

A ce propos, nous nous permettons de citer

tion féminine de 33 %.

A ce propos, nous nous permettons de ci'er une anecdote entendue au cou-s d'une récente émission rad'ophonique. Me Fleuriot, le célèbre avocat parisien donnuit devant le public des Annales une conférence des plus spirituelles sur l'inf'uence que les juges, les avocats, les procureurs peu ent exercer sur les jurés afin d'incliner leur décision vers la clémence ou la sévérité, et il concluait par une historiette.

clémence ou la sévérité, et il concluait par une historiette.

« Il y a plus de quinze ans, devant un tri-bunal normand, on jugeait un incendiaire. Il était prouvé que le feu avait été m's à une ferme par malveillance, mais un seul témoin af irmait avoir vu agir l'accusé qui compa-raissait devant ses juges après des mois de préventive.

préventive. Et voici qu'au procès, l'unique témoin se rétracte et affirme, qu'après tout, il est sûr que l'incendiaire n'est pas celui qu'il avait

accusé.

Dans ces circonstances, l'avocut général renonce à poursuivre et le délenseur, qui avait
préparé une brillante plaidoirie, après quelque hésitation renonce aussi à parler, afin de
ne pas troubler l'esprit des ju és.

La cour se retire pou délibérer. Quand elle
revient dans la sa le du tribunal, la sentence est prononcée: vingt ans de travaux
foncés!

Le défenseur fou de rage se précipite vers le président du jury, un paysan de la con-trée : « Mais voyons, lui dit-il, c'est inique, il n'existe plus aucune charge contre le pré-

— « P'têt'ben, répond l'autre, mais aussi, l'incendie vo ontaire, c'est qu'eu que chose de

grave. »

Il y a des gens qui mettent en doute la la capacité des femmes à juger équitablement, tandis que les hommes...

Nous nous sommes pernis de ctier ce cas par ce qu'il est le fait d'un juré et d'un jury uniquement masculin qui, on le voit, s'est laissé entraîner, non pas à défendre un eccusé contre l'injustice, mais à vou'oir à tout prix punir un délit, même en l'absence de de preuves.

Souhaitons que nes femmes inite ne se

de preuves.

Souhaitons que nos femmes jurés ne se laissent point aveugler et qu'elles aient la conscience nette de leur mission, qui est d'apporter à un accusée, à une accusée, l'appui impartial de ses pairs.

nalement les autos de circuler, la multi-plication des lois de la démocratie mascu-line retarde la réalisation de la vraie démocratie, celle où tout le peuple, hom-mes et femmes, doit pouvoir dire le dernier mot.

Chers futurs citoyens et futurs électeurs!
De grandes tâches vous attendent. Non
pas seulement établir la libre circulation
dans nos rues, mais établir la vraie démocratie dans l'Etat. Associer la femme à
la conduite du ménage communal, cantonal
et fédéral. Non pas seulement dans l'intérêt
de la femme, ou pour lui donner une satisfaction. Non! Par équité, par justice. Simplement pour appliquer les principes fondamentaux de ces constitutions dont vous
trouverez des extraits dans le joil livresouvenir que l'on va vous remettre dans
un instant. Chers futurs citoyens et futurs électeurs! un instant.

un instant.

Et, si vous prenez le temps de feuilleter ce livre, arrêtez-vous quelques minutes à la page 10, pour y méditer ces lignes de Madame Albertine Necker - de Saussure qui s'y trouvent reproduites:

«Tout ce qui dans l'organisation politique ne se fonde pas sur les vrais intérêts de la famille, dépérit bientôt ou ne produit que du mal. Et comme ces intérêts sont pour la plupart confiés aux femmes... sont pour la plupart confiés aux femmes...

Nos suffragistes à l'œuvre Différences et similitudes des sexes

(suite de la page 1)

maîtresses de pension avouent qu'elles pré-fèrent les hommes en invoquant les rai-sons les plus diverses, sans se rendre compte que l'attitude des hommes à leur égard est précisément dictée par la diffé-rence des sexes.

tes deux se corrigent et se complètent.

Dans le domaine sexuel, on admet géné-ralement que les femmes ressentent plus d'aversion à l'égard des lesbiennes qu'à l'égard des pédérastes, cependant que les homosexuels masculins suscitent du désons les plus diverses, sans se rendre compte que l'attitude des hommes à leur égard est précisément dictée par la diffé-rence des sexes.

D'autre part, si une femme a été blessée par un homme qui l'intéresse, elle se ven-

par un homme qui l'intéresse, elle se ven-gera avec une persévérance et un raffi-nement d'où sont exclues la charité, l'in-dulgence et la pitié.

Selon des statisitques établies dans plu-sieurs pays, le nombre des enfants mal-traités par des femmes est très supétieur à cel·ui d's enfants ayant subi d's mauvais trai-tements par des hommes. Les belles-mères sont parfois des marâtres tan lis que les beaux-pères se conduisent plus souvent comme de vrais pères.

Les maîtres dans les lycées de jeunes filles diront tous que leurs élèves ont un naturel plus doux, qu'elles sont plus sen-sibles aux blâmes et aux louanges, en un mot, plus faciles et plus dociles. Il ne vient à l'idée d'aucun d'attribuer à des facteurs érotiques la cause de différences qu'ils at-

mot, plus faciles et d'us dociles. Il ne vient à l'idée d'aucun d'attribuer à des facteurs érotiques la cause de d'ifférences qu'ils attribuent à des caractères spécifiquement féminins. Ajoutons que ce n'est pas la classe seulement qui réagit différemment, c'est aussi le maître selon qu'il a devant lui des filles ou des garçons!

On dit que la femme est plus appliquée que l'homme et plus consciencieuse dans son travail; cela est souvent vrai, mais signalons un fait qui ne manque pas de saveur: une qualité prisée chez un homme dessert la femme. On dira «Mlle X... n'a réussi son concours qu'à force de travail alors qu'on dira d'un homme: «il est arrivé à la force du poignet... c'est un grand travailleur!»

On prétend aujourd'hui encore que les femmes ne sont pas douées pour la pensée abstraite et les mathématiques. Pourtant, depuis que les mathématiques sont inscrites aux programmes des jeunes filles, force à 46 de reconnaître que celles ce

sée abstraite et les mathématiques. Pour tant, depuis que les mathématiques sont inscrites aux programmes des jeunes filles, force a été de reconnaître que celles-ci sont plus douées que les garçons.

Le sens de la justice, dit-on, est plus développé chez l'homme. Lombroso, Spencer, Schopenhauer, Proudhon, Fouillée et beaucoup d'autres auteurs l'affirment. L'homme serait plus «objectif», la femme «subjective». Or, une accusée, même si elle ne séduit pas par son charme, peut compter en général sur plus de clémence qu'un accusé ayant commis le même dé'it. Comment pallier à ce subjectivisme? En appelant à siéger aux Tribunaux autant de femmes que d'hommes!

La femme moins logique que l'homme? Une logique se basant sur des prémisses admises par les deux saves ne com jeue

La femme moins logique que l'homme? Une logique se basant sur des prémises admises par les deux sexes ne sera jamais mise en discussion. Même si elle s'y soumet, la femme ne peut pas toujours admettre la «logique mascu'ine»; c'est qu'il est dans la nature du plus faible de se rendre à la raison du plus fort. En fait, la psychologie fémin'ns diffère de la masculine, ce qui est utile et heureux car tou-

homosexuels masculins süscitent du dégoût chez l'homme dit normal. Suivant leur logique, les hommes ne prévoient et ne punissent que l'homosexualité masculine! Nous dirons qu'hommes et femmes apprécient plus objectivement les faits et gestes d'individus appartenant à leur propre sexe, et que le sentiment prime dès qu'il s'agit du sexe opposé. C'est là une application particulière d'un fait général: la prépondérance de l'affectivité sur les raisonnements.

prépondérance de l'affectivité sur les raisonnements.

Parmi les arguments avancés pour souligner la prétendue supériorité de la pensée masculine, il en est un que l'on retrouve dans tous les traités: les hommes s'intéressent aux choses, les femmes aux personnes; la femme ne parvient pas à scinder une œuvre de celui-qui l'incarne, ce qui revient à dire: un homme fait bien lorsqu'il est bien fait! La contrepartie serait-elle moins vraie? Si les femmes, actuellement encore, s'intéressent plus aux personnes qu'aux choses et aux faits, l'éducation traditionnelle, soumise à l'optique masculine, y est pour beaucoup.

Par quels moyens mettre fin aux malen-tendus qui opposent les sexes, à la situation privilégiée des hommes qui empêche les femmes d'exercer complètement leur rôle? La libération économique actuelle de la

La liberation economique actueite de la femme contribue à dissiper ces malentendus. La coéducation, d'autre part, préparera mieux les jeunes à une future collaboration. Pour cela, il faudrait que dans les classes, le nombre des filles et des garçons soit sensiblement égal, de même que la proportion des maîtres et des maîtresses La coéducation prépare les uns et tresses. La coéducation prépare les uns et les autres à se connaître mieux, à se res-pecter, à écarter les préjugés. Elle atténue les tensions sexuelles et crée des amitiés

durables.

Concluons: La femme n'est ni inférieure, ni supérieure à l'homme. Elle est différente, certes, mais moins, beaucoup moins qu'on ne l'a dit. La femme moderne est en train de le prouver, maintenant qu'elle collabore de plus en plus avec les hommes. Il s'agit d'écarter les derniers vestiges d'une hégémonie qui a porté préjudice aux deux sexes. A l'un, du fait que l'homme a trop souvent été tenté d'abuser de ses privilèges, à l'autre, du fait que l'optique féminine a été faussée: Il en est résulté des complexes d'infériorité, névoses de compensation, ressentiments. Ces mêmes réactions se retrouvent d'ailleurs dans la lutte des classes, dans la psychologie des peudes classes, dans la psychologie des peu-ples opprimés. Or, une véritable civilisa-tion n'admet aucune discrimination de classe, de race ou de sexe.

Une avocate valaisanne

Le Valais a une avocate, M.le Anne-Marie Ducrey, dont le père est négociant à Marti-gny, et qui vient de passer ses examens finaux.

Dans les commissions

MI.e Zoé Tro:tet, à Aubonne, a été nommée membre de la commission consultative de la Caisse publique cantona.e d'assurance contre le chômage.

Soyez logiques et conséquents. Ne faut-il as donner aux femmes tous les droits. pas donner aux remines tous les arons, droit de vote compris, pour leur permettre de défendre les intérêts de la famille, si proches des intérêts du pays?

Chères futures citoyennes, futures contri-buables, et pas encore futures électrices!

vous donner un beau diplôme.

On va vous donner un beau apponie. Encadrez-le. On va vous donner une belle médaille. Portez-là, si vous voulez! On va vous donner un joli livre. Lisez-le. Relisez-le. Faites même mieux. Lisez l'histoire de Genève! Lisez l'histoire de la Suisse! Lisez même l'histoire internationale.

Vous verrez qu'aucune grande cause, même la plus juste, n'a pu triompher, sans que des hommes et des femmes y consacrent leur temps, leur santé, parfois même leur vie.

Ce droit de vote que possèdent aujour-d'hui, les hommes, nos frères, n'a pas été conquis sans luttes parfois sanglantes, sou-tenues tout au long de notre belle histoire pour la conquête de la liberté commencée au Grütli. Et s'il y a des Winkelried, des Major Davel et des Berthelier et tant

d'autres qui en jalonnent le cours, com-bien de femmes, elles aussi, ont risqué leur

blen de femmes, elles aussi, ont risque leur vie dans ces combats. Nos aînées, par leur vote massif de novembre 1952, ont rappelé une fois de plus que nous sommes convaineues que le bien du pays exige notre collaboration de citovennes actives.

Montrons maintenant que nous sommes Montrons maintenant que nous sommes une force, que nous sommes prêtes à sa-crifier à la défense d'une belle et juste cause, notre temps, notre santé et même notre vie, afin que notre pays — comme déjà la grande majorité des pays du monde — en vienne aux règles d'une saine et véritable démocratie. et véritable démocratie.

Après avoir fini le brouillon de son discours, «Cri-Cri» se sentant un peu fati-guée, remit au lendemain la rédaction de la lettre qu'elle aurait l'honneur d'adresser à Monsieur le conseiller administratif pour lui annoncer son acceptation.

Mais, le lendemain, sa «Vespa» ayant dérapé sur une chaussée glissante, «Cri-Cri» se cassa la jambe... Et son projet de discours resta projet...

Jean Brocher

BERNE

Groupe romand

Le Groupe romand de Berne pour le suffrage féminin a tenu sa dernière séance de l'année le vendre li 4 décembre. La présidente, Mile Travel e ti, rappela tout d'abord la Jour-née des droits de l'homme du 10 décembre née des droits de l'homme du 10 décembre 1953. Puis, elle annonça qu'en janvier prochain, le groupe aura le pl:isir d'accueillir une paysanne du Jura bernois, qui a bien voulu accepter de venir parler de son travail et de ses problèmes.

Mme G. Siocker-Me er, journaliste, fit en suite un exposé très vivant sur ce thème : La femme et la presse.

Connaissant la m:tière à fond, la con'é-rencière démontra clairement combien la presse, cette « grance puissance », joue un rôle important de nos jours. La discussion animée qui suivil prou a que nous nous intéressons à

qui suivit prou a que nous nous intéressons à ces questions. Mme Stocker-Meyer nous a fait m'eux comprendre que les journaux, moyens de pro agande et d'information, peuvent efficacement servir ou nuire à notre

BALE

La procazine consultation féminine

La campagne qui précède la consultation féminine des 20 et 21 février prochains, va prendre de l'ampleur, on l'a préparée depuis de longs mois mais cest maintenant que vont s'intensifier les efforts. Comme à Genève, s intensifier les éfforts. Comme a Geneve, en 1952, des listes ont circulé qu'ont signées les citoyennes qui s'engagent à aller voter, quelle que soit leur opinion sur la question. Les différents groupements féminins accueillent au cours de leurs séances ordinaires des oratrices suffragistes ou même de actrices qui signest fours devant leur suylis de braves viennent jouer devant leur public de brèves comédies, des sketches où se répondent les arguments pour et contre. Un comité d'honneur a été constitué où

plus de deux cents personnalités ont accepté de figurer, tandis que le comité d'action compte quarante membres et le comité exé-

cutif. dix

Plus tard viendront les assemblées, les orarius and vienaront les assembles, les ora-teurs, les artic es de prese, les affiches. Rien ne sera négligé pour arriver au succès qu'on espère aussi spectaculaire qu'à Genève. Tous les espoirs sont permis, les Biloises disposent en effet, d'ure aile marchante fort nombreuse et enthousiaste, les 1400 membres de l'asso-ciation pour le suffrage féminin.

Dans l'Union sud-africaine, grâce à de longs efforts inspirés et menés par Olive Schreiner — une pionnière féministe dont if a été jadis fréquemment question dans ce journal — les femmes blanches ont obtenu le droit de vote. Quatre femmes siègent au Parlement, dont l'une Mrs Bellinger repré-sente les femmes noires. Il y a aussi des fem-mes maires de leur localité, membres de con-seils municipaux et membres des commissions

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870 M^{me} Vye L. MENZONE Solidité - Elégance 5 */o escompte en tickets jaunes 17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

LE ROSEY

ROLLE (Hiver à Gstaad)

Institut international de jeunes gens

Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPE

Escompte 5% Ristourne aux membres

"Nous luttons'contre la vie chère'

TOUX et MAUX DE GORGE

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie

26, rue du Mont-Blanc, Genève au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15